

CANADA

COUR D'APPEL

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE [MONTRÉAL OU
QUÉBEC]

[INDIQUER LE NOM DE LA PARTIE
APPELANTE]

N°: [indiquer le numéro de dossier en
appel]
N°: [indiquer le numéro de dossier en
première instance]

PARTIE APPELANTE - [indiquer la
position de la partie appelante en
première instance]

[Indiquer CONFIDENTIEL, si requis]

c.

[INDIQUER VOTRE NOM]

PARTIE INTIMÉE - [indiquer votre
position en première instance]

Acte de représentation

(Article 358 C.p.c.)

Partie intimée

Daté du [date de l'acte]

Je représente la partie intimée en appel, sous toutes réserves que de droit.

[Ajouter la mention suivante si le dossier comporte un élément confidentiel]

Le dossier comporte un élément confidentiel fondé sur [préciser la disposition ou
l'ordonnance fondant la confidentialité].

le [indiquer la date où est signé l'acte], à [nom de la ville]

[Signature de l'avocat]

[Nom de l'avocat]

[Son adresse]

[Son numéro de téléphone]

[Son numéro de télécopieur]

[Son adresse électronique]

L'acte de représentation doit être notifié aux autres parties et déposé au greffe de la Cour d'appel avec la preuve de la notification dans les 10 jours de la signification de la déclaration d'appel ou de la requête pour permission d'appeler (art. 107 et 358 du Code de procédure civile).

AVERTISSEMENT : CE MODÈLE NE DISPENSE PAS DE LA LECTURE DES LOIS ET RÈGLEMENTS APPLICABLES. POUR PLUS D'INFORMATIONS, CONSULTEZ L'AIDE-MÉMOIRE EN MATIÈRE CIVILE ET LA FOIRE AUX QUESTIONS.